

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2008.

L'an deux mil huit, le vingt cinq du mois de septembre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, M. VEY Patrick

Absent représenté : Mmes VAGGIANI Renée, FOURNEL Michèle, M MOUNIER Michel,

M CRESPIY Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Françoise MEJEAN apporte une correction. Elle demande de remplacer : "Suite à l'entretien avec Françoise Méjean, Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du secrétariat de rédaction de l'Eveil....." par "Le secrétariat de rédaction précise que ceux-ci.....".

Il est précisé que « l'équipe municipale » sous entend « le Conseil Municipal » dans la plupart des cas. Jean-Paul PANNEFIEU précise que l'ordre du jour n'était pas assez détaillé dans la convocation. Monsieur le Maire précise que les sujets étaient trop divers pour en faire la liste exhaustive. Les sujets traités étaient assez simples et ne semblaient pas appeler d'observations particulières. Il est demandé pourquoi le compte rendu précédent et la convocation ne sont pas parus dans la presse. Monsieur le Maire explique que l'envoi a été tardif d'une part et que la parution dans la presse n'est pas toujours immédiate. Des efforts devraient être faits pour réduire les délais et permettre une meilleure diffusion de l'information. Il rappelle que le compte rendu complet de chaque réunion du conseil municipal est rapidement mis en ligne sur internet.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Bilan des différentes réunions

Conseil Régional le 3 septembre : une rencontre a eu lieu afin de présenter les divers projets concernant les bâtiments conventuels.

C.C.A.S. : un règlement intérieur est en cours d'élaboration concernant les aides d'urgence, les aides à la restauration et des aides diverses.

Conseil Régional : une rencontre avec Monsieur PESTRE a eu lieu ce jour afin de présenter les projets de la communauté de communes.

Personnel communal

- **Demande de Jérôme FALGON** : ayant réussi un concours interne, Jérôme FALGON demande à être nommé sur un grade d'adjoint technique 1^{ère} classe. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Propos déplacés envers le personnel communal : S'appuyant sur un cas précis, Monsieur le Maire évoque l'attitude irrespectueuse de certaines personnes à l'égard des secrétaires chargées de l'accueil téléphonique ou du personnel municipal en général. Il rappelle que les droits de tout citoyen s'accompagnent aussi de devoirs et que le respect des personnes constitue un des piliers de notre société. La commune étant tenue de protéger ses fonctionnaires contre les menaces, violences, vols de faits, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes (Article 11 du titre 1 du statut général ; loi n°83-684 du 13 juillet 1983), toute attitude condamnable sera évoquée en Conseil Municipal et pourra déboucher sur des poursuites dans des cas extrêmes. L'ensemble des membres du Conseil marque son approbation.

Dossiers divers

Enquête publique de la Besseyrolle Haute : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du Conseil du 27 octobre 2006 concernant la régularisation de route de la Besseyrolle Haute. Le document d'arpentage ayant été réalisé, il demande au Conseil de l'autoriser à faire procéder à l'enquête publique. Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire procéder à l'enquête publique pour la régularisation de la route de la Besseyrolle Haute.

Demande de Madame PORTAL : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de Madame PORTAL, domiciliée Impasse Jean Moulin. Elle demande que le panneau d'entrée du Monastier soit déplacé d'environ 200m en amont, sur la RD 500 venant des Estables car elle constate de façon quotidienne que les véhicules roulent trop vite sur cette portion de route départementale. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas déplacer le panneau d'entrée du Monastier, estimant que cette modification n'entraînerait vraisemblablement pas de changements d'attitude mais aurait au contraire pour conséquence d'étendre la voirie communale avec des conséquences financières non négligeables liées à son entretien. Il propose en revanche de solliciter le Conseil Général pour installer un panneau de limitation de vitesse (70 km/h) sur cette portion de route départementale.

Courrier de Bernard SANIAL : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Bernard SANIAL. Ce dernier sollicite Monsieur le Maire afin de faire appliquer le règlement sanitaire départemental. En effet, Monsieur SANIAL subit apparemment d'importantes nuisances liées à la présence de nombreux chiens de chasse détenus par son voisin, Monsieur Monteil. Monsieur le Maire précise qu'afin de trouver une solution amiable à ce conflit de voisinage et éviter ainsi l'application de mesures sanitaires pouvant s'avérer lourdes de conséquences, Mme Françoise FAURE a rencontré Monsieur Monteil qui s'est engagé à diminuer le nombre de chiens détenus et à les équiper de colliers anti-aboiements. Le conseil suivra cette affaire avec attention.

Révision du plan d'épandage : Didier CHAZALON présente le plan d'épandage établi par l'ancienne municipalité. Il explique que des études de sol avaient été effectuées sur les terrains de trois agriculteurs pour s'assurer qu'ils étaient susceptibles de les recevoir. Une convention avait ensuite été signée par les agriculteurs mais n'avait apparemment pas été validée par la municipalité. De plus, l'un des trois agriculteurs a fait savoir qu'il ne souhaitait pas épandre de boues sur ses terrains, avançant que cette convention avait été établie dans le seul but de permettre la construction de la nouvelle station d'épuration, celle-ci nécessitant en effet la mise en place d'un plan d'épandage. Philippe CRESPIY souligne que les agriculteurs ne veulent pas de ces boues et qu'il faut opter pour d'autres solutions. André NICOLAS approuve. Didier CHAZALON répond qu'il ne fallait pas choisir une telle filière lors de la construction de la nouvelle station d'épuration si les élus n'y croyaient pas eux-mêmes. L'épandage étant pratiqué

dans de très nombreuses communes, il indique qu'il est désormais urgent de mettre en place un nouveau plan d'épandage, mais propose toutefois d'attendre la réponse officielle des trois agriculteurs concernés au courrier qu'il leur a transmis. A titre indicatif, une nouvelle étude coûterait 5 600 € HT à la collectivité, le traitement des boues par déshydratation dépassant quant à lui aisément les 30.000 € H.T. Il termine en indiquant que l'ancien plan ne prévoyait pas non plus l'épandage des boues de l'ancienne station pour sa réhabilitation, un épandage indispensable si l'on souhaite sécuriser cette dernière et opter pour une solution respectueuse de l'environnement.

Litige SADE : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le désaccord entre la Commune et SADE a propos des casiers de la nouvelle station d'épuration. Une rencontre a eu lieu avec SADE pour essayer de trouver un compromis. Un accord semble avoir été trouvé. Il impliquerait cependant une participation financière de la Commune pour effectuer des travaux. L'entreprise SADE ayant déjà été contrainte d'effectuer à sa charge des modifications de plan et de structure pour des raisons diverses, elle estime ne pas devoir assumer seule les dépenses destinées à corriger les erreurs commises, erreurs pour lesquelles elle reconnaît en revanche une responsabilité importante essentiellement liée à une mauvaise définition du terme « casier ». Soucieux de maintenir de bonnes relations avec l'entreprise SADE avec laquelle il sera amené à travailler à nouveau, le Conseil Municipal approuve le versement d'une participation ne pouvant excéder 10 % du montant des travaux.

Relevés topographiques de la traversée du bourg : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une consultation de plusieurs géomètres a été lancée afin obtenir des devis pour faire un relevé topographique de la traversée du bourg et des places. En effet, ce relevé est nécessaire pour mener une réflexion sur l'aménagement de la traversée du bourg. Il présente les différents devis : 6 géomètres ont été consultés, 4 ont répondu. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir l'offre du cabinet FREITAS, moins disant, pour un montant de 3 480 €.

Relevés des compteurs d'eau : de nombreux problèmes sur les compteurs ont été décelés à l'occasion des relevés d'eau. Il faudra envisager d'en changer certains et de les plomber pour éviter toute fraude.

Ruine du Mont : une procédure de mise en péril est en cours afin de sécuriser le puits.

Terrain du marché : l'agriculteur occupant actuellement le terrain envisagé ne souhaitant pas libérer ce dernier, le projet évoqué lors du dernier conseil municipal est abandonné.

Assurances : Monsieur le Maire explique que plusieurs devis ont été demandés aux compagnies d'assurances. De nombreux écarts ont été relevés quant aux coûts des primes. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier ces montants et à dénoncer les contrats actuels afin de permettre la signature éventuelle de nouveaux contrats plus avantageux.

Délibérations diverses

Convention avec le Centre de Gestion pour la dématérialisation des marchés publics : Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le Centre de Gestion, ce qui permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Régie d'avance pour l'affranchissement : de nombreux problèmes étant rencontrés lors de l'achat de timbres (paiement par virement à la commande et livraison à encaissement du paiement), Monsieur le Maire propose de créer une régie d'avance. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Cimetière : Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir au prix à fixer pour le renouvellement d'une concession au cimetière communal (actuellement, le prix d'achat d'une concession est fixé à 700 € pour 50 ans). La question sera étudiée ultérieurement.

Décisions modificatives : Certaines inscriptions budgétaires risquant d'être insuffisantes, le Conseil approuve les décisions modificatives suivantes :

budget eau :

6063 (fournitures d'entretien) : + 1 000 €

654 (admissions en non valeur) : + 200 €

74 (subvention budget commune) : + 1 200

budget commune

657364 (subvention budget eau) : + 1 200 €

60633 (fournitures de voirie) : - 1 200 €

Travaux à réaliser : Didier CHAZALON présente les différents devis :

Pont de Granegoule : 4 724 €

Chemin de Granegoule : 1 997 €

Pont des Inclavades : 9 508 €. Le Conseil approuve ces devis.

Des devis pour changer les fenêtres de judo ont aussi été demandés.

Questions diverses

Réunion publique : la réunion publique destinée à présenter le projet d'aménagement du bourg est reportée à la fin de l'année.

Goudronnage : Monsieur le Maire rappelle la Convention ATESAT signée par la précédente municipalité avec la D.D.E. permettant à la commune de bénéficier de l'expertise et des conseils des techniciens de la D.D.E. Il indique qu'un contrat avait été conclu en 2007 avec EUROVIA pour fournir 20 tonnes de bitume et effectuer ainsi des travaux d'entretien de voirie importants. EUROVIA ne pouvant pas intervenir avant fin octobre, le Conseil estime qu'il est préférable de reporter ces gros travaux au printemps compte tenu des conditions climatiques peu propices. Certains trous devant être rebouchés rapidement, il est néanmoins décidé de demander à l'entreprise SOVETRA disponible rapidement d'intervenir.

Stagiaires I.G.N. : Monsieur le Maire explique au Conseil que des stagiaires de l'I.G.N. vont venir en octobre pendant 15 jours pour faire des relevés photogramétriques de l'Abbatiale, comme ils l'avaient fait précédemment pour des sites comme Karnak en Egypte ou Tautavel. Ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un hébergement. Monsieur le maire présente au Conseil les avantages de telles études. Il est décidé de les loger gratuitement au gîte municipal.

Automnales du Livre : les Automnales auront lieu le 25 octobre prochain sur le thème de l'eau. Monsieur Gabriel FAURE souhaiterait installer un spa dans les couloirs de la Mairie aux côtés des écrivains et libraires. Le Conseil ne souhaite pas réserver une suite favorable à cette demande car cette manifestation n'est pas à but commercial.

Dates diverses

Commission environnement : 29 septembre

Présentation officielle du site internet : le 2 octobre

Réunion Communauté de Communes du Pays du Mézenc à St Front : 2 octobre

Foire aux Chevaux : 5 octobre

Réunion comice : 6 octobre

Rencontre avec les agriculteurs : 10 octobre
Automnales du Livre : 25 et 26 octobre

Prochain conseil le 30 octobre à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures.